



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 24/06/2021
Reçu en préfecture le 24/06/2021
Affiché le
ID : 095-219500543-20210619-32_2021-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°32

DATE DE LA CONVOCATION 14/06/2021	L'an deux mille vingt et un Le dix-neuf juin à neuf heures et quinze minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 14/06/2021	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 11 Présents : 7 Absent(s) : 4 Votants : 7	<u>Etaient présents</u> : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR –Olivier MAUGER–Laurent RONDEAU – José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Isabelle ROBERT <u>Absents représentés</u> : Patricia BAZOT – Sylvain GUICHARD – Guillaume LEVEQUE <u>Absent</u> : Olivier FLIGNY <u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Laurent RONDEAU Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBERATION N°32 OBJET : Avis chartre de gouvernance de la CCVC 2020-2026	Vu la chartre de gouvernance de la Communauté de Communes Vexin Centre 2020-2026. Monsieur le Maire expose : en date du 08 /04/2021, la CCVC nous demandait de délibérer sur cette chartre avant le 17 juin 2021 afin que celle-ci puisse être adoptée définitivement au prochain Conseil Communautaire du 17 juin 2021. Or l’ordre du jour du conseil communautaire du 17 juin n’a pas prévu de délibération sur la chartre de gouvernance. Par conséquent, le maire propose au Conseil Municipal de ne pas délibérer quant à présent sur ce sujet. Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers : Accepte à l’unanimité de ne pas délibérer sur ce sujet.
 CACHET MAIRIE	Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 22 juin 2021 EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
	Le Maire,  Ludovic BAZOT

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 14h à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Envoyé en préfecture le 24/06/2021

Reçu en préfecture le 24/06/2021

Affiché le

ID : 095-219500543-20210619-32_2021-DE